

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU MAIRE DE MALAUCENE

DEC 2023 PAEE 2,009

OBJET : Déclaration d'Intention d'Aliéner AR 470 586 588
Pôle Aménagement de l'Espace et Environnement

Le Maire de MALAUCENE (Vaucluse)

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du conseil municipal n°27 du 11 juin 2020, n°80 du 28 juillet 2020, n°163 du 30 septembre 2021 et n°99 du 17 mai 2022 donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Anthony SAUVAGNAC, Notaire à SALET (84) – 61 Rue Charles de Gaulle, réceptionnée en mairie le 12 janvier 2023, concernant le bien cadastré AR 470, 586 et 588 situé 321 Chemin de Piochier

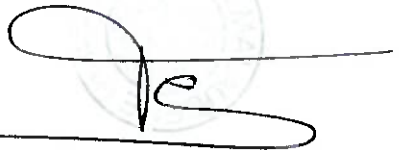
DECIDE

Article 1 : de renoncer à exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné,

Malaucène, le 01/02/2023

Monsieur le Maire

F. TENON



Publiée le 14 février 2023

Publication	Transmission	Notification
